



## **Report**

### **President of the European Association of Judges**

#### 1 – Activities of EAJ President

##### 1.1 Mexico City Resolutions (follow up)

The minutes of the Mexico City meeting were disseminated to all member associations with no remarks or amendments.

The letters to the Bulgarian authorities were sent on October 19, 2015. It was emphasised that the requirement on a judicial association to be registered with the Superior Council of the Judiciary is not consistent with any foreseeable statutory obligation for judges and could undermine judicial independence.

##### 1.2 Turkey

Enormous difficulties were felt during the past months in the efforts to help the thousands of Turkish judges and prosecutors who were arrested or expelled.

The difficulties arose mainly for three reasons:

- The unresponsiveness of many European institutions, mostly for political reasons, and the indifferent of those institutions to EAJ, based on so-called “real politik” and driven by various arrangements with the Turkish Government about refugees and immigrants;
- Unexpected lack of cooperation from other legal professions – especially lawyers – namely to organize a network of legal aid to the thousands of Turkish judges and prosecutors in need;
- Problems in organizing a network for humanitarian support in Turkey because of the repression and fear of retaliations; the mechanisms to transfer funds are also problematic to implement in the present Turkish situation.

Nevertheless during these months all efforts were made by the EAJ to deliver a message of support to the independent judiciary in Turkey.

The EAJ defined a very clear strategy following our Mexico assembly that extends beyond the creation of a financial Fund launched by the IAJ with a Bank Account and an institutional management provided by an elected Steering Committee.

Let me list only the more relevant items although others have occurred and can easily be seen on our website:

Within the European Union, the Council of Europe (CCJE) and the ENCJ, our goal was focused on isolating the Turkish High Judicial Council (HSYK) and the Turkish government until they commenced respecting judicial independence and basic human rights towards our Turkish colleagues.

In this regard we sent a Request to the CCJE, and also other documents to different institutions, sometimes unilaterally and on other occasions in coordination with other European Associations (Judges4Judges, European Association of Administrative Judges and MEDEL) which together formed a Platform created by us and devoted to assisting the Turkish Judiciary.

Briefly, let me provide some examples:

- a letter to the President of the ENCJ was sent before their General Assembly that decided to suspend the Turkish Judicial Council from the European Network of Councils of Judiciary;

- a letter to the authorities of the Council of Europe was sent demanding the suspension of cooperation programs with Turkey regarding the Judiciary. A meeting in Strasbourg took place in November with the presence of others European Associations along with EAJ in which we emphasized our disapproval of CoE involvement;

- a letter signed by EAJ's President to an event in Ankara, Turkey, last January, organized by ELDH European Association of Lawyers for Democracy and World Human Rights, was sent emphasising our views about the attack on an independent judiciary in the country

.

- the President of EAJ wrote an article on a digital review "Research Turkey", sited in London, called "Turkey - A test for European Values".

The article in English, French and Turkish language was widely spread through the Internet and in social media and can be viewed in our website along with other information regarding Turkey.

- our cooperation with the already mentioned Platform for an Independent Turkish Judiciary, an organization that assembles the four major associations of magistrates in Europe – AEAJ, Judges4Judges and MEDEL along with EAJ –, was strong and resolute; along with a permanent exchange of messages and common statements, a meeting took place in Paris, in February, with the presence of a Turkish lawyer and an academic to identify strategies and projects for the future.

- the President of EAJ wrote an Open Letter explaining our position towards the Constitutional amendments adopted in Turkey by referendum; the IAJ' President sent a letter a week later as part of a coordinated strategy.
- a joint Statement by EAJ, the Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE) and the European Federation of Journalists (EFJ), signed by the respective presidents, was approved and sent to all relevant Turkish and International Authorities during the past month of April.
- EAJ proposed the candidacy of detained judge, Murat Arslan, for the Vaclav Havel Prize formally to be presented by the IAJ. The Parliament Assembly awards this Prize and we managed to assemble the sponsorship of fourteen national associations of judges, 13 of them from Europe.

### 1.3 The Provident Fund

Donations – The national associations and individual donors have made a significant contribution to the Fund. The documentation will be distributed by our Secretariat to all national associations with all the relevant details.

Internal Criteria – The Fund created a structure to assess and evaluate the requests for assistance. The structure included a specific website and e-mail address, protected by passwords.

We obtained an immediate response from our Turkish colleagues and their families. In a few days hundreds of applications were received. The avalanche of requests made necessary a suspension of acceptance of requests which was communicated to each one of the new applicants.

All of the applications accepted were catalogued, evaluated and decided to the extent of the funds available and the capacity to operate the transfers.

Regulation – After a meeting held in Lisbon, with the presence of all members of the Fund Steering Committee, and also from one other Turkish collaborator (via Skype) it was possible, among other decisions, to define clear and objective criteria to decide on the use of the donations.

The regulation is provided in an attached file and was unanimously approved by the Fund Steering Committee members.

### 1.4 Cooperation with Council of Europe

In this regard, the EAJ is trying to achieve, as already decided in previous meetings, a more intense and active influence in CoE's institutions. Since the CoE is located in Strasbourg a French colleague, Virginie Duval, accepted to be our representative in the CEPEJ and attended a meeting that took place in early December accompanied by Gerhard Reissner. In the CCJE we can count of the assistance of two distinguished members of EAJ, Vice President of EAJ, Duro Sessa, and former EAJ/IAJ President Gerhard Reissner; also in one of CEPEJ groups Giacomo Oberto, secretary general of IAJ, is a member.

The purpose in this context is to intensify our participation in the different bodies of the CoE by selecting those more relevant to European judiciary and to our own statutory duties.

#### 1.5 Greece and the "Hate Speech"

After a decision taken by the Working Group devoted to questions presented by national associations, the President of the EAJ wrote a letter to the President of Greek Association concerning a declaration from Turkish Government inappropriately addressed to Greek Supreme Court.

The discussion about unrestrained comments from politicians about judicial decisions is still on going within the EAJ and further conclusions should be established in a near future.

#### 1.6 Conference of Iberian Judicial Associations of Judges in Madrid

The President of the EAJ made an opening speech in the second Congress of Iberian Judicial Associations that was held in Madrid, in the Spanish High Judicial Council auditorium. The Conference was presided by the Presidents of the Portuguese and the Spanish Supreme Courts.

The lecture was devoted to the theme of International Arbitration and EAJ's statements and positions on this topic were explained and detailed.

The Congress was perfectly organized by the Spanish associations and was well attended by representatives in Spain and by our member, the Asociación Profesional de Magistratura (APM).

#### 1.7 Seminar "Judicial Independence" in Sofia, Bulgaria

The President of EAJ presented the final lecture on this seminar that took place in Sofia, in 17<sup>th</sup> March at the invitation of the Bulgarian Association of Judges.

The theme of the speech was "The role of EAJ in promoting judicial independence".

The seminar was excellently organized by the Bulgarian Association with the support and cooperation of Dutch Association of Judges, was represented at the highest level, and the conference was an excellent moment to underline the importance of national and international judicial associations to promote Rule of Law and an Independent Judiciary.

## 1.8 Poland

The President of EAJ wrote a letter to the Polish national association of judges, Iustitia, expressing EAJ concerns about the on-going Justice Reform in that country and our perception that the new Laws and amendments could threaten an independent judiciary.

## 2. EAJ within the International Association of Judges

### 2.1 Judges Against Corruption

The project “Judges Against Corruption” is a strategic pillar of the approved activities of the IAJ. A seminar in Lima, Peru named “Corruption and Rule of Law” with the support of around 700 judges and prosecutors organized by the IAJ and the Peruvian association of Judges, along with local High Judicial Council and National Bar Association, was an undisputed success. With the backing and support of judges from several Latin-American countries, and with lectures from experts of International Bar Association, Council of Europe, UNODC, ICJ and UN Special Rapporteur for the independence of judges, the proclamation from the judges of this region supporting Integrity on Judiciary and providing a clear commitment to fighting corruption, was an important sign for the community; in this context, IAJ now has requests to organize similar seminars in several different countries of the region and also to cooperate closer with UN in their “Judicial Integrity Initiative” project.

The EAJ sees also as a top priority the UN’s project “Judges Against Corruption” and since inception has been cooperating with United Nations in supporting their project, bringing a concrete contribution to its substance and implementation. The person mainly responsible for the Project, Mr. Oliver Stolpe, was invited to attend the Chisinau meeting of the EAJ and to deliver a presentation.

### 2.2 Monitoring procedure

The monitoring procedure applicable to member associations, in conformity with the new articles of our Statutes adopted in Washington D.C., is reaching its final stage.

A report was filed for the attention of the IAJ’s Presidency Committee.

EAJ is, by far, the regional group more compliant with the obligation to answer the monitoring questionnaire. It must be underlined that 43 of the 44 European associations have answered our questionnaire. The only exception is Yarsav, from Turkey, for obvious reasons.

EAJ achieved this remarkable percentage showing a clear commitment of national members towards our organization.

### 2.3 – Meetings of the regional groups

The President of EAJ, as Vice President of IAJ, attended in April the annual meeting of the IBA group in Toluca (Mexico); besides the representation of EAJ in IAJ's context, the coordination of the activities connected with the fight against corruption was an important topic amongst others. Five national associations from Latin America manifested interest in preparing events connected with the topic "Judges against corruption".

Unfortunately, I could not attend the meeting of the African Group in early May in Maputo, Mozambique.

### 2.4 - Twitter Account

In order to have a more continuous presence in social media especially in discussions related with the judiciary and international institutions, EAJ's account in Twitter was reactivated and I created a new one as President of the EAJ. The exchanges by this web tool were directed mainly to address the situation in Turkey and to spread our statements within our Turkish colleagues especially those living abroad.

## 3. Final Considerations

Since Mexico City in October 2016 the activities of EAJ were many and very intensive.

It is impossible to describe in detail the number of actions undertaken – every week numerous and diverse solicitations could be mentioned.

It is a significant indication of the dimension of our organization –the only European Association that integrates practically all the association of judges in Europe with an impressive number of 44 countries – but the current reality is mostly triggered by the difficult momentum in our Continent where the threats towards Judiciary are unprecedented.

Therefore a public manifestation of recognition to all the colleagues, within EAJ, that provide their valuable time to assist us in such complex circumstances, should be given.

The number of tasks is getting exceedingly large for a limited number of active collaborators; these circumstances dictates the urgent necessity of having more individual members involved in our activities but it represents also an additional reason to express a vivid acknowledgment to those colleagues who assisted the EAJ in achieving its obligations.

The Turkish crisis is a constant concern and will carry continuous and difficult challenges probably for years to come. To provide support to our Turkish colleagues and to speak out against the present iniquities will remain our assignment. But it must also be faced an additional undeniable challenge having in mind the concrete non-existence of YARSAV.

In my perspective, because of the dissolution of YARSAV, but furthermore considering the situation in other countries, the EAJ must start to consider proactive intervention in transnational themes regardless of the national environment were they are developed.

In this sense the EAJ must decide to continue to participate in debate in Turkey, despite the fact that YARSAV has ceased to exist, and perhaps should discuss also about a concrete participation in disputes in countries were, due to the rise of new regimes, the Rule of Law is under severe threat. Those who defend an independent judiciary expect our contribution and the EAJ, in my evaluation, must match their expectations even if our national member association is momentarily silent or passively acquiescent.



José Igreja Matos

April 2017

## **Rapport**

### **Président de la Association Européenne de Magistrats**

#### 1 - Activités du Président de l'AEM

##### 1.1 Résolutions de Mexico (suite)

Le procès-verbal de la réunion de Mexico a été diffusé à toutes les associations membres sans qu'aucuns commentaires ou amendements n'aient été apportés.

Les lettres aux autorités bulgares ont été envoyées le 19 octobre 2017.

Il a été souligné que l'obligation pour une association judiciaire de s'enregistrer auprès du sein du Conseil Supérieur de la Magistrature ne peut pas être conçu comme une obligation légale et peut même être considéré comme une possible menace à l'indépendance de la magistrature.

##### 1.2 Turquie

Les difficultés rencontrées au cours des derniers mois pour aider les milliers de juges et procureurs arrêtés ou démis de leurs fonctions sont énormes.

Elles ont principalement trois raisons :

- La non-réponse de nombreuses institutions européennes, surtout pour des raisons politiques, et l'indifférence vis-à-vis de l'AEM, sur la base de la bien connue "Real Politik" motivée par plusieurs accords avec le gouvernement turc concernant les réfugiés et les immigrants ;
- Le manque inattendu de coopération d'autres professions juridiques - en particulier les avocats - par exemple pour organiser un réseau d'aide juridique aux milliers de juges et de procureurs turcs qui en ont un besoin urgent ;
- Les difficultés à organiser un réseau d'aide humanitaire en Turquie surtout à cause de la répression et du fort risque de représailles ; C'est ainsi que même les mécanismes de transfert sont très compliqués à mettre en œuvre dans la situation turque actuelle.

Néanmoins, au cours de ces mois, tous les efforts ont été fournis par les organismes au sein de l'AEM pour adresser un message de soutien à un pouvoir judiciaire indépendant dans le pays.

L'AEM a déterminé une stratégie très claire à la suite de notre assemblée de Mexico qui est bien plus ambitieuse que la simple création d'un Fond Financier récemment lancé par l'UIM avec un compte bancaire et une gestion institutionnelle par un comité directeur élu. Vous trouverez ci-dessous uniquement les éléments plus pertinents de notre activité à ce regard : D'autres actions ont été entreprises. Elles peuvent aisément être consultées sur notre site web :

- Vis-à-vis de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe (CCJE) et du RECJ, notre objectif était d'isoler le Conseil Supérieur de la Magistrature turque (HSYK) et le gouvernement turc lui-même jusqu'à ce qu'ils commencent à respecter l'indépendance judiciaire et les droits humains fondamentaux envers nos collègues turcs.

Dans ce sens, l'AEM a envoyé une demande au CCJE. Parfois seule, parfois en coordination avec les autres associations européennes existantes (Judges4Judges, l'Association Européenne des Juges Administratifs et MEDEL) réunis dans une plateforme créée par nous et consacrée à aider le pouvoir Judiciaire turc, l'AEM a aussi adressé d'autres documents à différentes institutions.

Pour ne citer brièvement que quelques exemples :

- une lettre formelle adressée au Président du RECJ avant l'Assemblée Générale qui a décidé de suspendre le Conseil de la Magistrature turque du Réseau Européen des Conseils de Justice – un succès aussi justifié par notre travail ;

- une lettre aux autorités du Conseil de l'Europe demandant la suspension de tous les programmes de coopération avec la Turquie concernant le pouvoir judiciaire.

- une réunion à Strasbourg en novembre 2016, en présence des autres associations de juges européens, soulignant notre désaccord avec l'implication du Conseil d'Europe (CdE);

- une lettre signée par le Président de l'AEM à l'occasion d'un événement particulier qui s'est déroulé à Ankara, en Turquie, en janvier dernier, organisé par l'Association européenne des avocats pour la démocratie et les droits humains mondiaux rappelant nos positions sur l'attaque menée en Turquie contre un pouvoir judiciaire indépendant.

- le président de l'AEM a écrit un article sur la revue numérique «Research Turkey», à Londres, intitulé «Turquie - Un test pour les valeurs européennes».

Cet article en anglais, en français et en turc a été largement diffusé dans Internet et les médias sociaux et peut être consulté sur notre site Web ainsi que d'autres informations concernant la Turquie.

- notre coopération avec la plateforme déjà mentionnée pour un pouvoir judiciaire turc indépendant, qui regroupe les quatre grandes associations de magistrats en Europe - AEAJ,

Judges4Judges et MEDEL, ainsi que l'AEM – a été robuste et déterminée ; avec un échange permanent de messages et de déclarations communes, une réunion s'est tenue à Paris en février 2016 avec la présence d'une avocate turque renommée pour développer des stratégies et des projets pour l'avenir.

- le président de l'AEM a écrit une lettre ouverte expliquant notre position à l'égard des amendements constitutionnels proposés en Turquie par voie référendaire.

- une déclaration conjointe de l'AEM, du Conseil des barreaux européens (CCBE) et de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), signée par leurs présidents respectifs, a été approuvée et envoyée à toutes les autorités turques et aussi aux institutions européennes au cours du mois de Avril.

- L'AEM est porteuse dès l'origine de la candidature de Murat Arslan, détenu en prison depuis Octobre de 2016, au Prix Vaclav Havel présenté officiellement par l'UIM.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe organise ce Prix. Le parrainage de différentes entités, à savoir quatorze associations nationales de juges, dont 13 d'Europe, a été obtenu.

### 1.3 Le Fonds de Prévoyance

Donations - Les associations nationales et les donateurs individuels ont apporté une contribution importante au Fonds. La documentation sera distribuée par notre Secrétariat à toutes les associations nationales avec les chiffres pertinents.

Critères internes - Le Fonds a créé une structure logistique pour évaluer les demandes d'assistance. La procédure comprenait un site Web spécifique et une adresse de courrier électronique spécifiques, protégés par des mots de passe. Nous avons été saisis immédiatement de très nombreuses demandes de nos collègues turcs et de leurs familles.

En quelques jours, des centaines de sollicitations ont été envoyées. L'avalanche de demandes a conduit à une suspension de l'acceptation des candidatures. Cette situation a été néanmoins communiquée à chacun des nouveaux candidats.

Toutes les demandes acceptées ont été cataloguées, évaluées et décidées dans la mesure des fonds disponibles et de la capacité d'effectuer les transferts d'argent.

Règlement - Après une réunion tenue à Lisbonne avec la présence de tous les membres du Comité Directeur du Fonds et aussi d'un important collaborateur turc (via Skype), il a été possible, entre autres questions, de définir des critères clairs et objectifs pour décider de l'affectation des dons.

Le règlement est fourni en pièce jointe (en anglais) ; il a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité Directeur du Fonds.

#### 1.4 Coopération avec le Conseil de l'Europe

À cet égard, l'AEM essaye, comme cela a déjà été décidé lors des réunions précédentes, d'être plus actif auprès des institutions du Conseil de l'Europe. Le CdE étant situé à Strasbourg, une collègue française, Virginie Duval, a accepté d'être notre représentante à la CEPEJ assistant à une réunion qui a eu lieu au début de Décembre, accompagnée de Gerhard Reissner. Au CCJE, nous pouvons compter sur l'aide de deux membres éminents de l'AEM, le vice-président de l'AEM, Duro Sessa, et l'ancien président de l'AEM /UIM, Gerhard Reissner; également Giacomo Oberto, secrétaire général de l'IAJ, est membre dans un des groupes de la CEPEJ.

L'objectif est d'intensifier notre participation aux différents organes du Conseil de l'Europe en sélectionnant ceux qui sont plus pertinents pour les différents systèmes judiciaires européens et pour nos obligations statutaires.

#### 1.5 La Grèce et le "Discours de Haine"

Après une décision prise par le groupe de travail sur les questions présentées par les associations nationales, le président de l'AEM a écrit au président de l'Association grecque une lettre relative à la déclaration du gouvernement turc adressée à la Cour suprême grecque.

La discussion sur les réponses pertinentes à apporter aux commentaires irrespectueux par les politiciens des décisions judiciaires est toujours en cours au sein de l'AEM et d'autres conclusions devraient être établies dans un prochain avenir.

#### 1.6 Conférence des associations judiciaires ibériques à Madrid

Le Président de l'AEM a prononcé un discours d'ouverture à l'occasion du II Congrès des Associations Judiciaires Ibériques qui s'est tenu à Madrid, dans l'auditorium du Conseil Supérieur de la Magistrature espagnole. La Conférence a été présidée par les Présidents des Cours Suprêmes portugaise et espagnole.

La conférence a été consacrée au thème de l'arbitrage international et les déclarations et positions de l'AEM sur ce sujet ont été expliquées et détaillées.

Le Congrès a été parfaitement organisé par des associations espagnoles en particulier par celle la plus représentatif en Espagne et notre membre, Asociación Profesional de Magistratura (APM).

#### 1.7 Séminaire "Indépendance judiciaire" à Sofia, Bulgarie

Invité par l'Association de Bulgarie des Juges, le Président de l'AEM a donné une conférence finale au séminaire qui s'est tenu à Sofia, le 17 mars.

Le thème du discours était «Le rôle de l'AEM dans la promotion de l'indépendance judiciaire».

Magnifiquement organisée par l'Association nationale de Bulgarie avec le soutien de l'Association Néerlandaise des Juges, comprenant des intervenants au plus haut niveau, la conférence a été un excellent moment pour souligner l'importance des associations judiciaires nationales et internationales, pour promouvoir la primauté du État de Droit et l'importance d'un pouvoir judiciaire indépendant.

#### 1.8 Pologne

Le président de l'AEM a écrit une lettre à l'association nationale polonaise des juges Iustitia exprimant les préoccupations de l'AEM concernant la réforme légale de la justice en cours dans le pays et notre perception que ces nouvelles lois et amendements pourraient impliquer une menace pour un pouvoir judiciaire indépendant.

### 2. AEM au sein de l'Union Internationale des Magistrats

#### 2.1 Les juges contre la corruption

Le projet «Juges contre la corruption» est un pilier stratégique des activités approuvées par l'UIM. Un séminaire organisé par l'UIM et l'association péruvienne des juges à Lima, au Pérou, nommé « Corruption et État de Droit » avec l'inscription d'environ 700 juges et procureurs, avec le soutien du Conseil Supérieur de la Magistrature nationale et de l'Association Nationale d'Avocats, a été un succès incontesté. Grâce à la présence de juges venus de plusieurs pays d'Amérique latine et aux conférences d'experts de l'International Bar Association, du Conseil de l'Europe, des Nations Unies, de la Commission Internationale de Juristes et du Rapporteur Spécial des Nations Unies pour l'indépendance des juges, la proclamation des juges de cette région vis-à-vis de l'intégrité judiciaire a été un moment notable. Offrir une garantie claire dans la lutte contre la corruption constitue un signe important pour la société d'Amérique Latine.

Grâce à ce succès, l'UIM est désormais confrontée aux demandes d'organisation de séminaires similaires dans plusieurs pays de la région et a été requise pour une coopération plus étroite avec Nations Unies dans le cadre de son projet «Intégrité Judiciaire».

L'AEM considère comme une priorité ce projet «Juges Contre la Corruption» et, depuis le début, a appuyé cette coopération avec les Nations Unies, via une contribution concrète pour son contenu et sa mise en œuvre. Le principal responsable du projet, M. Oliver Stolpe, a été invité à assister à la réunion de l'AEM à Chisinau où il fera une présentation spécifique.

## 2.2 Procédure de monitoring

La procédure de monitoring applicable aux associations membres, conformément aux nouveaux articles de nos Statuts adoptés à Washington DC, a été poursuivie.

L'AEM est, largement, le groupe régional le plus conforme aux obligations de répondre au questionnaire de monitoring. 43 des 44 associations européennes membres ont en effet répondu à ce questionnaire. La seule exception est Yarsav, de Turquie, pour des raisons évidentes.

Ce taux plein de réponses est la marque de l'engagement de nos membres vis-à-vis notre organisation.

## 2.3 - Réunions des groupes régionaux

Le Président de l'AEM, en tant que Vice-Président de l'UIM, a assisté en avril à la réunion annuelle du groupe IBA à Toluca (Mexique); Au-delà la représentation de l'AEM dans le contexte de l'UIM, la coordination des activités liées à la lutte contre la corruption a été un sujet important parmi d'autres. Cinq associations nationales d'Amérique latine ont manifesté leur intérêt à préparer des événements liés au thème «Juges contre la corruption». Malheureusement, je ne pouvais pas assister à la réunion du Groupe africain début mai à Maputo, au Mozambique.

## 2.4 - Compte Twitter

Afin d'avoir une présence plus continue dans les médias sociaux, en particulier avec les interlocuteurs liés à la magistrature et aux institutions internationales, le compte Twitter de l'AEM a été réactivé et j'ai créé moi-même un compte comme président de l'institution. Les interactions dans cet outil Web visaient principalement à alerter pour la situation en

Turquie et à diffuser nos déclarations auprès de nos collègues turcs, en particulier ceux qui vivent à l'étranger.

### 3. Considérations Finales

Depuis la réunion à Mexico en octobre 2016, les activités de l'AEM ont été multiples et très intensives.

Il est impossible de décrire en détail le nombre d'actions entreprises - chaque semaine de nombreuses sollicitations pourraient être soulignées.

Cette réalité constitue une indication significative de la dimension de notre organisation - la seule association européenne qui intègre pratiquement toute les associations de juges en Europe avec un nombre impressionnant de 44 pays - mais ce volume de travail est surtout déclenché par le moment difficile de notre Continent car les menaces envers la magistrature sont sans précédent.

Par conséquent, une manifestation publique de reconnaissance à tous les collègues de l'AEM qui fournissent leur précieux temps pour nous aider dans des circonstances aussi complexes devrait être envisagée. Le nombre de tâches devient extrêmement pénible pour un nombre limité de collaborateurs actifs.

Ces circonstances dictent la nécessité urgente d'avoir plus de membres individuels impliqués dans nos activités, mais cela représente aussi un motif supplémentaire pour exprimer une reconnaissance vivante aux collègues qui ont aidé l'AEM à exécuter ses obligations.

La crise turque représente une préoccupation constante et impliquera sans doute pour des années à venir des défis continus et difficiles. Apporter un soutien à nos collègues turcs et dénoncer les iniquités actuelles demeurera notre mission. Mais on doit également faire face à un autre défi indéniable en tenant compte de la non-existence concrète de YARSAV.

À mon avis, en raison de la dissolution de YARSAV, mais compte tenu aussi de la situation dans d'autres pays, l'AEM doit commencer à envisager une intervention proactive dans des thèmes transnationaux, quel que soit l'environnement national où ils sont développés.

En ce sens, l'AEM doit décider de continuer à intervenir en Turquie malgré le fait que YARSAV a cessé d'exister et peut-être devrait également discuter la possibilité d'une intervention concrète dans les pays où, en raison de l'apparition de nouveaux régimes totalitaires, l'Etat de Droit est menacé. Ceux qui défendent un pouvoir judiciaire indépendant espèrent de notre apport et l'AEM doit correspondre à leurs attentes même

si éventuellement l'association nationale est momentanément silencieuse ou passivement acquiesçante.

A handwritten signature in black ink, reading "José Igreja Matos". The signature is written in a cursive style with some stylized flourishes.

José Igreja Matos

Avril 2017